COMMUNE : CAMPAN

Membre de (1) : CCHB (Communauté des Communes de la Haute Bigorre)

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Pujo-Menjouet Alexandre	Pujo-Menjouet Alexandre
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Borgella Adjudant Dominique	Borgella Adjudant Dominique
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Lay Etienne	Lay Etienne
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Ville Aurore	Ville Aurore
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Maurin Thibaut	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Laguerre Sarah	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Saligot Sylvain	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Pujo-Menjouet Mélissa	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Rabaud Jean-François	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Torné Viviane	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Laffaille David	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Vidal Marie	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Gaye Metou Stephen	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Grandsimon Sarah	
Liste conduite par Pujo-Menjouet Alexandre	Mappa David	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Campan, le 15 Mars 2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.